

Association faïtière nationale
pour les intérêts des cyclistes
Bollwerk 35 | Case postale 6711
CH-3001 Berne

Tél 031 318 54 11 | Fax 031 312 24 02
info@pro-velo.ch | www.pro-velo.ch
CP 34-2641-5

Communiqué de presse du 6 novembre 2010

Mieux combattre le vol de vélo et augmenter le taux de retour, maintenant !

Les délégués de PRO VELO Suisse réclament dans une résolution à l'attention de la Confédération, des cantons et des communes une amélioration du taux de vélos retrouvés et des stationnements vélo plus sûrs. Le travail de la police doit être plus rigoureux et le vol de vélo être pris plus au sérieux.

Les délégués de PRO VELO Suisse se sont réunis samedi à l'occasion des 25 ans de l'association faïtière de défense des intérêts des cyclistes. En un quart de siècle, l'association s'est établie comme lobby et partenaire reconnu concernant les questions cyclistes. Elle rassemble aujourd'hui plus de 28'000 membres.

Les chiffres de vol de vélo et les taux de retour ont particulièrement inquiété les délégués. Par le biais d'une résolution, ils exigent de la confédération, des cantons et des communes qu'elles prennent des mesures efficaces afin de diminuer les risque de vols et d'augmenter le taux de vélo retrouvés.

Résolution

En Suisse, le vol de vélo concerne un cycliste sur trois. Chaque année, quelque 60 000 vols sont déclarés à la police, sachant que la sous-déclaration est certainement importante. Parallèlement, le taux d'identification et de restitution n'est que de 1%, bien en-deçà de la moyenne de pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas. Ces faits ne compliquent pas seulement l'existence des cyclistes, mais dissuadent bon nombre de personnes d'investir dans des vélos de qualité et sûrs. PRO VELO demande que des mesures soient prises pour améliorer le stationnement, l'immatriculation et l'enregistrement des vélos et pour renforcer le travail de la police.

Améliorer le stationnement

Lorsque les vélos ne disposent pas de places de stationnement ou qu'ils ne peuvent pas être attachés à un élément fixe, le risque de vol est accru. La Confédération, les cantons et les communes, mais également les entreprises de transport sont invités à promouvoir, respectivement à mettre en place, des installations de stationnement et des vélostations visibles et sécurisées contre le vol.

Renforcer le travail de la police

Comme les exemples allemand et néerlandais le montrent, le taux d'identification et de restitution des vélos volés peut être considérablement amélioré par un engagement concentré et spécialisé de la police. PRO VELO invite les cantons et les communes à ne plus considérer les vols de vélos comme des délits insolubles, à prendre enfin au sérieux les victimes de ces vols, à renforcer leurs efforts en faveur de l'identification et de la prévention et de définir des priorités correspondantes dans le cahier des charges du corps de police.

Immatriculer et enregistrer les vélos

L'immatriculation et l'enregistrement des vélos simplifient l'identification et la restitution des vélos. La récente suppression de la vignette vélo ne va pas dans ce sens. La Confédération est invitée à développer des solutions efficaces en collaboration avec les cantons et les cercles concernés, comme cela a été fait aux Pays-Bas par exemple.

Renseignements:

Jean-François Steiert, président de PRO VELO Suisse, conseiller national,
tél. 079 204 13 30

PRO VELO Suisse est l'association faîtière nationale de défense des intérêts des cyclistes en Suisse. Elle regroupe plus de 35 associations régionales et plus de 28 000 membres individuels.